



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nombre de pélicandrome dans la zone Sud-Ouest

Question écrite n° 6024

Texte de la question

M. Grégoire de Fournas interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le nombre de pélicandromes installés dans la zone Sud-Ouest de la France. Il rappelle en premier lieu que, contrairement à ce qu'a affirmé M. le ministre devant les membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale le 20 septembre 2022, le pélicandrome n'est pas un « petit avion » mais une aire de remplissage des bombardiers d'eau. En Nouvelle-Aquitaine, il existe seulement deux pélicandromes, l'un à Mérignac en Gironde et l'autre à Limoges en Haute-Vienne. Compte tenu de la taille de la région, ce maillage composé de seulement deux points de remplissage se révèle être très insuffisant pour garantir le remplissage des Dash lors des incendies de forêt. Par ailleurs, lors des grands incendies survenus en Gironde l'été 2022, le pélicandrome de Mérignac ne pouvait assurer le remplissage de plus de 3 avions puisque la rotation d'un avion est de 30 minutes et que le remplissage dure 10 minutes. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour augmenter au plus vite le nombre de pélicandromes en Nouvelle-Aquitaine. Il pourrait s'agir, soit de l'installation d'un nouveau pélicandrome - idéalement situé à Mont-de-Marsan -, soit de l'acquisition d'un pélicandrome mobile qui pourrait s'installer rapidement sur un aéroport au plus près de chaque incendie. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer mène une réflexion sur l'extension des pélicandromes en dehors des zones habituellement impactées par les incendies de forêts. Ainsi, plusieurs départements ont d'ores et déjà initié des aménagements de station au sein des aéroports suivants : Saint Etienne (42), Mirecourt (88), Albert (80), Châteauroux (36), Angers (49), et Vannes (56). A la suite de la saison 2022, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a effectué une inspection de l'ensemble des 22 pélicandromes répartis sur le territoire national afin de vérifier l'état de fonctionnement et les évolutions qui pourraient être apportées pour 2023. Il ressort de cette inspection le besoin de conforter les lieux d'implantation actuels avec l'installation de réserves de produits retardants et le maintien d'un stock nécessaire pour le remplissage d'un DASH pour une journée complète. Il a également été décidé de doubler la réponse de produit retardant dans la zone Sud-Ouest en installant provisoirement, dès cet été, un pélicandrome dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Ces aménagements d'urgence seront financés par le ministère, en lieu et place des collectivités territoriales. Dès l'automne prochain, une étude plus approfondie va être engagée par la DGSCGC en collaboration avec les collectivités locales afin de définir à l'horizon 2030 le maillage qui permettra de répondre aux enjeux climatiques à venir, tout en définissant la montée en charge du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Grégoire de Fournas](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6024

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 février 2023](#), page 1881

Réponse publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6490